

UN LIBRARY

OCT 3 1977



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE

A/32/147/Add.1  
27 septembre 1977

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/  
FRANCAIS

Trente-deuxième session  
Point 79 de l'ordre du jour

IMPORTANCE POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVE DES DROITS  
DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES A  
L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX  
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS .....	2
Japon .....	2
République démocratique allemande .....	2
Seychelles .....	5
Suède .....	5
II. REPONSES RECUES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES .....	6
Association des femmes pakistanaïses .....	6
Comité de coordination du service volontaire international .....	6
Comité consultatif mondial de la société des amis .....	6
Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies .....	7
Institut panafricain pour le développement .....	7

I. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

JAPON

/Original : anglais/

/5 août 1977/

1. Etant donné l'importance de la réalisation du droit des peuples à l'auto-détermination et de l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Gouvernement japonais a décidé de verser en 1977 les contributions volontaires suivantes d'un montant total de 220 000 dollars des Etats-Unis, aux divers Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance aux peuples d'Afrique australe :

- a) Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud : 10 000 dollars;
- b) Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe : 140 000 dollars;
- c) Fonds des Nations Unies pour la Namibie : 10 000 dollars;
- d) Institut des Nations Unies pour la Namibie : 50 000 dollars;
- e) Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid : 10 000 dollars.

2. Le Gouvernement japonais a également décidé de verser en 1977 des contributions volontaires de 6 millions de dollars (dont trois millions de dollars en espèces, 2,5 millions de dollars sous forme de riz et 500 000 dollars au titre du transport de riz) à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en vue d'aider les Palestiniens; ce montant est supérieur de 500 000 dollars à la contribution versée par le Japon à cette fin en 1976.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

/Original : anglais/

/30 août 1977/

1. Comme les autres Etats du groupe socialiste, la République démocratique allemande considère qu'il existe un lien étroit entre la lutte pour l'élimination définitive de toutes les formes de domination et d'exploitation coloniales et racistes et la lutte tendant à renforcer la paix, à étendre la portée de la détente politique et à mettre fin à la course aux armements impérialiste.

2. Le droit des peuples à l'autodétermination, tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres instruments importants, est actuellement l'un des principes fondamentaux du droit international. Il englobe le droit des peuples à combattre par

/...

tous les moyens pour leur libération et à choisir eux-mêmes la voie de leur développement social et économique. Les ingérences des forces impérialistes dans les affaires intérieures d'autres peuples vont à l'encontre de ce principe généralement reconnu et il faut y faire obstacle.

3. La solidarité active avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine en lutte contre la domination coloniale et raciste et pour l'indépendance nationale, l'autodétermination et le progrès social est une prémisse inébranlable de la politique étrangère de la République démocratique allemande. Cette solidarité, dont elle témoigne de diverses manières, intéresse à présent toute la population.

4. La République démocratique allemande accorde une importance particulière à la solidarité et à l'assistance à l'égard des peuples d'Afrique australe qui continuent d'être opprimés par le racisme et l'apartheid. Puisque le régime d'apartheid fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, la République démocratique allemande appuie énergiquement toute mesure cohérente tendant à isoler ce régime à l'échelon international. Elle soutient particulièrement la proposition tendant à établir un embargo effectif sur les armes et à adopter toutes mesures nécessaires en vue d'empêcher la République sud-africaine d'accéder à l'armement nucléaire. La lutte pour la libération nationale et sociale de la Namibie et du Zimbabwe est étroitement liée aux efforts déployés pour éliminer le régime d'apartheid. Dans le message de vœux qu'il a adressé à la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid, tenue à Lagos, Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, a réaffirmé la position conséquence de son pays dans les termes suivants :

"La République démocratique allemande refuse toute relation quelle qu'elle soit avec le régime d'apartheid. Elle considère que les mouvements de libération nationale sont les représentants légitimes de leurs peuples. La RDA, qui est unie à ces mouvements par des liens de solidarité, continuera d'appuyer activement la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme."

5. La République démocratique allemande estime que les problèmes de l'Afrique australe ne peuvent être résolus qu'en tenant compte des intérêts fondamentaux des peuples africains et conformément aux résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies, ce qui exige l'unité d'action et la solidarité de toutes les forces anti-impérialistes et anticolonialistes.

6. Dans cet esprit, la République démocratique allemande, qui est membre du Comité spécial contre l'apartheid de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes internationaux, a toujours oeuvré activement à la réalisation du droit des peuples d'Afrique australe à l'autodétermination. Des représentants de la RDA ont joué un rôle constructif lors de la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie tenue à Maputo, lors de la Conférence mondiale contre l'apartheid, le racisme et le colonialisme tenue à Lisbonne et lors de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid tenue à Lagos. Les messages de vœux et les déclarations des dirigeants de la RDA à l'occasion de journées internationales de lutte et de solidarité avec les peuples d'Afrique australe en lutte contre le racisme ont réaffirmé la position de solidarité constamment défendue par le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande.

/...

7. Les principales manifestations de ce soutien sont les semaines de solidarité avec les peuples africains en lutte pour leur libération nationale et sociale qui sont organisées chaque année par le Comité de solidarité de la République démocratique allemande. En outre, la célébration, en décembre, du mois de solidarité anti-impérialiste fait à présent partie des traditions. Des réunions dans les usines, les universités, les villes et les villages, ainsi que des campagnes de collecte de fonds, des concerts de solidarité et l'organisation d'équipes de travail volontaires dont le produit est versé sur un compte de solidarité, ont lieu régulièrement pendant les semaines de solidarité.

8. L'assistance directe accordée par la République démocratique allemande aux peuples d'Afrique australe et à leurs mouvements de libération prend des formes diverses dont :

- L'élaboration de documents d'information, d'une documentation, de programmes et de livres scolaires, comme par exemple le manuel de mathématiques pour l'Angola, le Mozambique et la Guinée-Bissau;

- La réalisation de films sur la lutte de libération nationale, qui sont mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies et des mouvements de libération;

- La formation de centaines de ressortissants africains dans des universités, des établissements d'enseignement supérieur, des écoles techniques et des centres de formation professionnelle en République démocratique allemande;

- Le traitement médical de centaines de combattants de la liberté blessés et la fourniture de médicaments et de moyens de secours médicaux;

- L'invitation d'enfants africains en République démocratique allemande pour y passer des vacances;

- La fourniture de vêtements, de denrées alimentaires et de véhicules;

- Le financement du voyage en avion de fonctionnaires des organisations de libération afin qu'ils puissent assister à des conférences.

9. La presse, la radio et la télévision de la République démocratique allemande continuent de participer activement aux campagnes destinées à renforcer la solidarité internationale avec tous les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance. Des informations sont diffusées régulièrement sur les succès et les problèmes de la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et l'apartheid, et notamment sur leur examen par les organismes des Nations Unies. Les programmes radiodiffusés, tels que "Le racisme au pilori", mettent en lumière les crimes perpétrés par les régimes racistes. Des documentaires montrés à la télévision, tels que "La colonie oubliée", "S'ils me trouvent, je ne pleurerai pas" et "Il ne nous faut que la liberté", aident à mieux comprendre la lutte que mènent les peuples d'Afrique australe sous la conduite de leurs mouvements de libération nationale légitimes.

/...

10. La République démocratique allemande poursuivra systématiquement sa politique et continuera de prendre fait et cause pour les peuples opprimés et d'appuyer de toutes ses forces leur lutte de libération nationale et sociale. Afin de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés, elle joue un rôle actif au sein de l'Organisation des Nations Unies.

## SEYCHELLES

/Original : anglais/

/30 août 1977/

Compte tenu des nombreuses charges qui, en cette première année d'indépendance, pèsent sur ses ressources très limitées, le Gouvernement des Seychelles n'a malheureusement pas été en mesure d'accorder la moindre assistance aux peuples et territoires coloniaux soumis à la domination et à l'oppression étrangères. Cependant, l'octroi d'une aide, encore que sur une échelle modeste, est envisagée sérieusement pour l'année prochaine.

## SUEDE

/Original : anglais/

/30 août 1977/

1. L'assistance suédoise aux réfugiés appartenant aux mouvements de libération et aux victimes de l'apartheid en Afrique australe s'est considérablement accrue au cours de l'exercice financier 1977/78.

2. Les mouvements de libération /South West Africa People's Organization en Namibie et African National Congress en Afrique du Sud/ se verront attribuer respectivement 10 et 8 millions de couronnes suédoises au cours de l'exercice 1977/78. L'assistance humanitaire en faveur du Patriotic Front of Zimbabwe et des Etats de première ligne qui accueillent les réfugiés du Zimbabwe se poursuivra au cours de l'exercice 1977/78. Au cours de l'exercice 1976/77, la Suède a déjà alloué au Patriotic Front la somme de 5 millions de couronnes suédoises, qu'elle a partagée équitablement entre la Zimbabwe African National Union et la Zimbabwe African People's Union. De même, le Mozambique et le Botswana ont reçu, en plus du programme qui leur était initialement consacré, une assistance visant à faciliter la prise en charge sur leurs territoires des réfugiés du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud. En outre, la Suède consacrera aux programmes d'enseignement pour les réfugiés d'Afrique australe une somme de 15 millions de couronnes suédoises, dont bénéficieront notamment le Fonds international d'échanges universitaires, l'Entraide universitaire mondiale, l'Institut des Nations Unies pour la Namibie et le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Le coût de l'assistance judiciaire et des autres formes d'assistance humanitaire en faveur des victimes de l'apartheid atteindra environ 7 millions de couronnes suédoises.

/...

II. REPONSES RECUES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ASSOCIATION DES FEMMES PAKISTANAISES

/Original : anglais/

/26 juillet 1977/

L'Association des femmes pakistanaïses, qui se soucie de la protection des droits de l'homme et condamne les actes destinés à limiter ou à entraver le plein épanouissement des femmes et des enfants, a fait siennes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies condamnant l'apartheid et accorde son soutien à toute action nationale ou internationale visant à mettre fin aux épreuves d'ordre social et économique imposées aux territoires soumis à l'occupation et à la domination étrangères. L'Association, qui est dotée du statut consultatif auprès du Gouvernement pakistanais, fait savoir que le Pakistan a contribué financièrement aux Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Namibie et l'Afrique du Sud.

COMITE DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL

/Original : français/

/28 juillet 1977/

Récemment le Comité de coordination du service volontaire international a entrepris l'organisation et le financement, avec l'argent reçu par les chèques UNUM de l'UNESCO, d'un projet du Front de la jeunesse du Conseil national africain au Zimbabwe, concernant l'équipement nécessaire pour des programmes d'éducation des enfants et de matériels éducatifs.

COMITE CONSULTATIF MONDIAL DE LA SOCIETE DES AMIS

/Original : anglais/

/11 août 1977/

1. Le Comité consultatif mondial de la Société des amis a transmis le texte d'un exposé qui lui a été communiqué par l'American Friends Service Committee 1/.
2. Selon cet exposé, les activités de l'American Friends Service Committee en faveur de l'autodétermination en Namibie et en Rhodésie du Sud (Zimbabwe) ont eu principalement pour objet d'informer les citoyens américains des difficultés que connaissent ces deux pays sur le plan humain et des conséquences que pourrait avoir sur cette situation la politique suivie par les milieux d'affaires et le Gouvernement des Etats-Unis.

---

1/ Cette même organisation a également envoyé une brochure relative au programme pour l'Afrique australe de l'American Friends Service Committee; cette brochure, qui est intitulée "Southern Africa : AFSC Program Bridges Two Continents", peut être consultée dans les dossiers du secrétariat.

3. Dans le cadre du Programme pour l'Afrique australe, un représentant spécial passe la moitié de son temps à contacter diverses personnes, notamment des dirigeants exilés de la Namibie et du Zimbabwe, dans les Etats de première ligne d'Afrique australe, et l'autre moitié aux Etats-Unis à faire des exposés devant divers auditoires et à accorder des entrevues sur la lutte que mène l'Afrique australe pour l'autodétermination, en soulignant combien il est nécessaire que les Américains soutiennent cette lutte en toute connaissance de cause.

4. En Afrique, l'American Friends Service Committee a :

- a) Fait don à l'Institut pour la Namibie de matériel récréatif et éducatif;
- b) Prêté son appui à un plan indépendant d'action non violente intitulé "Opération Namibia", dont le but est de souligner l'illégalité de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud;
- c) Envoyé des représentants spéciaux aux conférences internationales sur la Namibie et la Rhodésie du Sud (Zimbabwe) tenues récemment à Dakar, Genève et Maputo, pour manifester l'intérêt que cette organisation porte à la réalisation rapide d'une autodétermination authentique.
- d) Organisé un voyage d'étude d'un mois dans certains Etats de première ligne pour familiariser davantage des collaborateurs de l'American Friends Service Committee de toutes les régions des Etats-Unis avec les mouvements d'autodétermination et, d'une manière générale, avec la situation en Afrique australe.

MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES ETUDIANTS POUR  
LES NATIONS UNIES

/Original : anglais/

/28 juillet 1977/

Le Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies a fait parvenir des exemplaires des documents suivants : a) une résolution relative à Timor; b) une résolution relative à la République arabe démocratique du Sahara; c) une résolution relative à l'Afrique australe; et d) un rapport récapitulatif sur une visite à Tindouf en février/mars 1977.

INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT

/Original : anglais/

/4 août 1970/

L'Institut panafricain pour le développement s'est toujours efforcé, compte tenu de ses statuts et de son mandat et dans les limites de son domaine de compétence (s'agissant essentiellement d'activités de formation et de recherche relatives au développement rural en Afrique), d'accorder une assistance spéciale aux ressortissants des pays et territoires tels que l'Angola (avant et, bien sûr, après l'indépendance), la Namibie et le Zimbabwe. L'Institut poursuivra cette politique dans l'avenir.